



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n° 2015-07-10/67

signé par Nicolas QUILLET,
préfet d'Eure- et- Loir
le 7 octobre 2015

28 - Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations -
DDCSPP

Composition du Conseil citoyens des Rochelles

Composition du conseil citoyen des Rochelles

**Le Préfet d'Eure et Loir
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-1

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le "cadre de référence" des conseils citoyens

Vu la délibération n°2015-54/8.5 du 16 avril 2015 de la commune de Dreux.

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen de la ville de Dreux QP 028007

Collège des habitants : 9 représentants titulaires

Membres titulaires volontaires :

- Monsieur BOUHARB Tahar, 24, rue Léon Frapié Dreux
- Monsieur BOUKKAR Habib, 34 rue Raymond Poincaré, Dreux
- Monsieur BOUQUET Marc, 44 avenue du Général Sarrail Dreux
- Madame HERVALET Chantal, 7 Place du Musée Dreux
- Madame JOFFRE Josiane, 27A bd Jules Ferry appt n°4D Dreux
- Monsieur KADI Abdelkader, 4 rue Briffaut Dreux
- Monsieur KOPCU, 41 rue Hoche, Dreux
- Monsieur LAKRIF Mohamed, 4 avenue du clos Maillard Dreux
- Madame ROUSSEL Dora, 13 rue Descartes Dreux
- Madame ROBINEAU Chantal, 1C rue Jean Poulmarch, appt 13 Dreux

Collège des acteurs locaux : 8 représentants titulaires

- Monsieur BOUAKKAZ Habib, 7 bd de l'Europe Dreux
- Monsieur BOUCHENTER Amar, 73 rue Hoche - la Marc Gallot Dreux
- Monsieur DROMARD Claude, 7/202 boulevard Condorcet Dreux
- Monsieur KA Eladji, 16 rue Henri Lefevre Dreux
- Monsieur LAMRI Abdelatif, 27 boulevard de Juillet Dreux
- Madame MAILLET Françoise, 26 avenue Jean Moulin Dreux
- Monsieur NEVEU André, 33 rue de la Biche Dreux

Article 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Article 3 : Portage du conseil citoyen

Le conseil citoyen des Rochelles est porté par le CCAS de Dreux, personne morale représentée par Madame Michaëlle de La Giroday, vice présidente du CCAS.

La personne morale bénéficie des moyens alloués pour le conseil citoyen tels que prévus dans le contrat de ville. Elle prend en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, en particulier celui relatif à l'indépendance du conseil.

Le Préfet reconnaît à cette personne morale la qualité de structure porteuse du conseil citoyen.

Article 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

Article 5:

La secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir et le maire de la commune de sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et qui s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2015.

Chartres, le 7 octobre 2015

~~Le~~ Préfet,

Nicolas QUILLET